

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 17 juillet 2026 à 17h00 au siège de la CCBDP à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 10 juillet 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à Nyons.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 90

Etaient présents : 63 (dont 7 suppléants)

Blandine ALVAREZ, Marie-Noelle ARMAND, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Jérôme BOMPARD, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Rémy CLEMENT, Denis CONIL, Stéphanie CORNUD, Thierry DESSALES, Laurent DONZET, Brigitte DUC, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Isabelle GIRARD, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Francis KORNPROBST, Caroline LAMY, Amélie LEBRE, Emilien LIEVAUX, Estelle LIELY, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Alain MONGE, Alain NICOLAS, Jean-Louis NICOLAS, Jacques NIVON, Jean-Louis PASCAL, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Elisa PEYROU, Odile PILOZ, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Pascale ROCHAS, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Sébastien ROUSTAN, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Christian TEULADE, Xavier THIERRY, Pierre TOMCZAK, Monique VEYRIER, Roger VIARSAC, Jean MAIGRE (suppléant), Dominique PEATIER (suppléant), Gérard CHAPPON (suppléant), Carol EICHENBERGER (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant), David TRUPHEMUS (suppléant), Paul GARROT (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 14

Marc HAMARD, Fabien JOLIVET, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Christian IMBERT, Lionel ESTEVE, David MORIN, Didier GILLET, Joachim DUSAUGEY, Julien WEINREICH, Gilbert MORIN, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT

Excusés ayant donné procuration : 27

Annie FEUILLAS (donne procuration à Jean-Louis NICOLAS), Gines ACHAT (donne procuration à Olivier SALIN), Olivier SARRAT (donne procuration à Xavier THIERRY), Juliette HAIM (donne procuration à Thierry DESSALES), Michel TREMORI (donne procuration à Sébastien BERNARD), Jean-Michel LAGET (donne procuration à Jean-Claude BRUS), Patricia GIELLY (donne procuration à Claudine GOURDON), André MATHIEU (donne procuration à Eric LYOBARD), Philippe LEDESERT (donne procuration à Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT), Odile TACUSSEL (donne procuration à Alain NICOLAS), Christine VALLIER (donne procuration à Laurent DONZET), Sylvie GARNERO (donne procuration à Sébastien ROUSTAN), Géraud BONToux (donne procuration à Roland PEYRON), Martine BERGER-SABATIER (donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE), Bruno EYSSERIC (donne procuration à Christelle RUYSSCHAERT), Bruno JOVE (donne procuration à Roger VIARSAC), Pascal LANTHEAUME (donne procuration à Blandine ALVAREZ), Aurélie LOUPIAS (donne procuration à Christian TEULADE), Patricia NORMAND (donne procuration à Nadia MACIPE), Quentin PELOUX (donne procuration à Christian CARRERE), Didier GIREN (donne procuration à Denis CONIL), Jennifer MOURRE (donne procuration à Coralie BIOUSSE), Frédéric JULLIEN (donne procuration à Francis KORNPROBST), Sylvain AUREL (donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS), José FERNANDES (donne procuration à Marie Noëlle ARMAND), Christian THIRIOT (donne procuration à Alan PUSTOCH), Gilles RAVOUX (donne procuration à Rémy CLEMENT)

Politique du logement et du cadre de vie

Rapporteur : Denis CONIL

Habitat

2026-156 Autorisation de signature de la convention pluriannuelle de partenariat 2026-2028 avec l'ADIL

Dans le cadre de la politique locale de l'habitat menée sur son territoire, la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) souhaite poursuivre sa participation à l'Observatoire de l'Habitat animé par l'Association Départementale d'Information au Logement (ADIL) Drôme-Ardèche. Créée à l'initiative du Département de la Drôme, de l'État et de l'ADIL, la mission départementale d'observation de l'habitat constitue un outil partagé de connaissance et d'analyse des marchés du logement, des dynamiques territoriales et des conditions d'habitat. Elle contribue à éclairer les politiques locales de l'habitat et répond notamment aux objectifs fixés par la réglementation relative aux Observatoires de l'Habitat et du Foncier pour les collectivités dotées d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'Observatoire, dont le périmètre a été étendu à l'Ardèche en 2013, est financé principalement par le Département de la Drôme ainsi que par les établissements publics de coopération intercommunale partenaires. Il met à disposition des collectivités des données, analyses et indicateurs permettant d'améliorer la connaissance de leur territoire et d'accompagner la définition, le suivi et l'évaluation de leurs politiques de l'habitat.

Dans ce contexte, la CCBDP, engagée notamment dans des actions d'amélioration de l'habitat à travers son OPAH intercommunale Rénov+, souhaite renouveler son adhésion à cette démarche partenariale. Cette participation lui permettra de disposer d'outils d'observation adaptés à ses besoins, de contribuer aux orientations du programme de travail de l'Observatoire et de bénéficier de travaux d'analyse déclinés à l'échelle de son territoire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat avec l'ADIL Drôme-Ardèche et de valider la participation financière de la Communauté de Communes selon les modalités prévues par celle-ci. Cette convention pluriannuelle avec l'ADIL est convenue pour une durée de 3 ans de 2026 à 2028. Le programme d'action annuel sera fixé chaque année en concertation avec l'ADIL.

Pour 2026, ce dernier concernera :

- fourniture d'un jeu de fiches habitat territoire par an, correspondant aux échelles : communale, secteur PLH et intercommunale. Livraison prévue au cours du 4ème trimestre (en lien avec la mise à jour des données) ;
- finalisation de l'étude thématique commune à l'ensemble des EPCI partenaires de Drôme et d'Ardèche (analyse à l'échelle intercommunale) : « Etat des lieux de l'hébergement », débutée en 2025 et livraison prévue dernier trimestre 2026 ;
- transmission des planches de suivi des communes PVD (Nyons et Buis-les-Baronnies) ;
- présentation de « l'état des lieux habitat » à l'échelle des secteurs OPAH.

Pour 2026, le montant total de la participation annuelle de la CCBDP, calculé selon le barème en vigueur, réévalué chaque année et fonction de l'importance de sa population, s'élève à **4 721 €**. Ce montant est d'ores et déjà inscrits au BP 2026 de la CCBDP adopté en date du 30 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 366-1 définissant les missions des associations d'information sur le logement, notamment l'information gratuite des usagers sur leurs droits et obligations ainsi que sur les solutions de logement adaptées à leur situation ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prévoyant la mise en place des Observatoires de l'Habitat et du Foncier ;

Vu le décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux Observatoires de l'Habitat et du Foncier ;

Considérant que l'Observatoire de l'habitat Drôme-Ardèche, animé par l'ADIL Drôme-Ardèche, constitue un outil partagé au service des politiques locales de l'habitat des établissements publics de coopération intercommunale. La CCBDP souhaite poursuivre sa participation à sa gouvernance, bénéficier des travaux et analyses réalisés à l'échelle de son territoire et contribuer financièrement à cette mission d'observation. À cette fin, une convention de partenariat est conclue pour une durée de trois ans 2026-2028. Le programme d'actions ainsi que le montant de la participation financière feront l'objet d'une évaluation annuelle.

Pour 2026, la contribution de la CCBDP, calculée chaque année selon le barème en vigueur et tenant compte de sa population, s'élève à **4 721 €**.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 90

CONTRE : 0

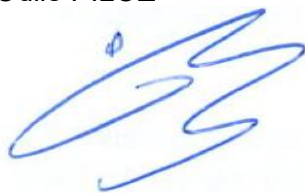
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention pluriannuelle de partenariat 2026-2028 avec l'ADIL pour une durée de 3 ans et la participation de la CCBDP à hauteur de 4 721 € pour l'année 2026 (annexe jointe à cette délibération) ;

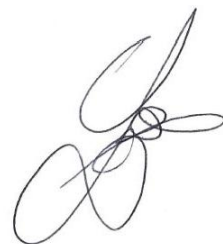
D'AUTORISER le Président à signer la convention avec l'ADIL et ses avenants ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Odile PILOZ



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 23/07/2026

Mise en ligne le : 23/07/2026

Ampliation à : ADIL